



## **Mobilisation pour la reconnaissance pleine et entière du travail social au sein des SPIP**

Ce 18 février, le gouvernement annonçait une revalorisation de 183 euros, à compter d'avril 2022, sous la forme d'un CTI (Complément de Traitement Indiciaire) « aux personnels sous statut de la Fonction Publique exerçant des métiers de la filière socio-éducative ».

A ce jour, il semblerait que les arbitrages tendent à exclure l'ensemble des agents du SPIP de la filière socio-éducative.

Or, comme cela a été démontré par la CGT Insertion et Probation dans les courriers qui ont pu être adressés aux décideurs et diverses Directions, il ressort aussi bien des textes normatifs, des statuts du SPIP, que des actes posés par l'ensemble des agents des SPIP, que ces derniers exercent bel et bien des missions relevant de la filière socio-éducative.

Les agents syndiqués et non syndiqués du SPIP 94, antenne de Fresnes, se sont réunis en assemblée générale ce jour et ont décidé à l'unanimité des actions suivantes :

### **Journée SPIP mort le jeudi 7 avril 2022 :**

- Réponse automatique aux emails expliquant les raisons du mouvement avec un lien vers la pétition
- Boycott des entretiens en détention sauf dans le cadre de la permanence et en cas d'urgence
- Boycott des réunions institutionnelles
- Réponse au téléphone en expliquant les raisons du mouvement et en invitant les interlocuteurs à rappeler ultérieurement
- Nouvel envoi de mails aux décideurs afin de les sensibiliser à la situation des agents du SPIP

### **Une nouvelle Assemblée Générale se tiendra le jeudi 7 avril 2022**

**Ainsi, nous exigeons que les personnels des SPIP soient pleinement reconnus dans leur appartenance à la filière socio-éducative et que le complément de traitement indiciaire de 183 euros leur soit accordé. Dans l'attente, nous resterons mobilisés !**

Fresnes le 05/04/2022